

# Éducation/Circonscription scolaire Libreville-Sud/Fin de la 1ère édition du concours de l'excellence " Détection des talents " 2019

## Une centaine d'élèves récompensés



Photo : SNN

Le chef de circonscription scolaire de Libreville -Sud, Gisèle Makinda, dressant le bilan de cette édition.



Photo : SNN

La maire d'Owendo, Jeanne Mbagou, remettant des prix aux trois élèves du pré-primaire dans la catégorie "Poésie et chant".

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

**LANCÉE** le 6 février 2019, la 1ère édition du concours de l'excellence " Détection des jeunes talents " a connu son épilogue hier, mercredi 22 mai, à l'école publique d'Akournam 2, dans la commune d'Owendo. Cette cérémonie de clôture a connu la présence de plusieurs personnalités, notamment une équipe du conseil municipal conduite par la maire, Jeanne Mbagou, des représentants du ministère de l'Éducation nationale, le directeur d'Académie provinciale de l'Estuaire, Éliane Pamboud.

Cette compétition, à laquelle prenaient part l'ensemble des écoles de la circonscription scolaire Libreville-sud, a donné l'occasion au personnel d'encadrement d'évaluer, sur plusieurs disciplines, pendant plusieurs mois, les apprenants, du pré-primaire au primaire.

Les candidats à ce concours ont donc été amenés, en fonction de leurs niveaux, à exprimer leurs talents dans des catégories aussi variées que les mathématiques, l'éveil, les questions de cours, la dictée, l'art, le théâtre, le sport, etc.

Au sortir de ces six mois de dur labeur et de travail acharné, une centaine d'élèves, toutes catégories confondues, ont su tirer leur épingle du jeu. Ils ont reçu hier des prix et plu-

sieurs récompenses des mains des autorités présentes à la cérémonie.

Outre les apprenants, les établissements scolaires ont aussi participé à cette compétition. A l'issue de celle-ci, l'école publique de Damas a remporté le premier "prix de l'école la mieux structurée et le meilleur jardin scolaire". L'école publique de Mindoubé a remporté le 1er "prix de l'équipe championne masculine au football", pendant que la première place en théâtre pour le pré-primaire a été raflée par la troupe théâtrale de l'école publique d'Agoungou. Le prix de la Francophonie, quant à lui, est revenu à l'école publique du PK8.

S'adressant aux lauréats, le directeur d'Académie provinciale de l'Estuaire, Eliane Pamboud, les a encouragés à redoubler d'efforts pour maintenir ce cap, afin d'être des modèles pour leurs collègues. Des conseils repris par la chef de circonscription scolaire de Libreville-sud, Gisèle Makinda qui, à son tour, a exhorté les apprenants à " bien étudier vos leçons, aimer l'école, éviter des mauvaises compagnies et tout ce qui peut nuire à votre apprentissage."

Une initiative saluée à sa juste mesure par l'ensemble des apprenants, notamment ceux de 5e année, qui y ont vu une manière de jauger leur niveau avant le début des examens de fin d'année, qui se profilent à l'horizon.



Photo : SNN

La troupe théâtrale de l'école publique d'Agoungou a remporté le premier prix dans la catégorie théâtre



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US  
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)  
www.total.ga  
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 21 MAI 2019

**Port-Gentil, le 21 mai 2019** - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie ce jour à Libreville, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2018 qui font apparaître un résultat net de 258 millions de dollars (M\$) selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et de 153 M\$ selon le référentiel OHADA ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2018 de 11 dollars par action soit 49,5 M\$ ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Yann DUCHESNE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Dimitri LOBADOWSKY pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Yann DUCHESNE, Dimitri LOBADOWSKY, Guy MAURICE, Patrick GUENKEL, Etienne MBOUMBA et Patrichi Christian TANASA pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- la fixation de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2018.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse [www.total.ga](http://www.total.ga) dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 11 dollars par action sera payé en euros à compter du 6 juin 2019 pour une contre-valeur de 9,86 euros sur la base du cours du dollar de la Banque centrale européenne du 21 mai 2019 (ou sa contre-valeur en Francs CFA) fixé à 1,1161 dollar pour un euro.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République Gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : [actionariat-totalgabon@total.com](mailto:actionariat-totalgabon@total.com)